

DELIBERATION N° 2008/05-04 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE JUMELAGE

Madame RAVON, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que les statuts du Comité de Jumelage prévoient la représentation de neuf membres issus du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de désigner Mme Véronique RAVON, M. Denis DEFFOUN, M. Claude BORACE, M. Jean-Luc BARATAUD, Mme Christine NAEGELLEN, Mme Sophie KOZEL, Mme Christiane LENIZSKI, Mme Norma DEHOVE-ALOSI et Mme Martine SURGET

comme représentants de la Commune au Comité de Jumelage.